

# LOI FÉDÉRALE SUR LES JEUX D'ARGENT : ABSENCE DE DIVISION ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Thomas Milic, Thomas Reiss, Daniel Kübler  
26th July 2018



La loi fédérale sur les jeux d'argent a principalement été acceptée dans le but que les revenus dégagés par les jeux d'argent restent en Suisse. En outre, une majorité de votantes et votants n'était pas convaincue que le verrouillage d'Internet prévu serait un premier pas dans la direction d'une censure d'Internet. Un écart générationnel dans la décision face à la loi sur les jeux d'argent a pu être observé uniquement chez les hommes suisses-allemands.

In Zusammen-  
arbeit mit:



[Deutsche Version](#)

La loi fédérale sur les jeux d'argent a été acceptée principalement dans le but que les revenus dégagés par les jeux d'argent restent en Suisse. Beaucoup de partisans et partisanes associaient à la loi des régulations plus strictes qu'ils estimaient justement nécessaires pour le marché des jeux d'argent. En outre, la proportion des partisans et partisanes qui se sont basés sur des

recommandations a été exceptionnellement élevée: 15 pour cent ont basé leur décision principalement sur les recommandations du gouvernement, des partis, de proches ou de connaissances. En revanche, les opposantes et opposants à la loi ne sont pas parvenus à convaincre une majorité de l'électorat de leur argument principal, selon lequel le verrouillage d'Internet serait un premier pas dans la direction d'une censure d'Internet. Seule une minorité des votantes et votants considérait la loi comme étant une limitation fondamentale de la liberté d'Internet. Les discussions quant au financement de campagnes par des entreprises étrangères n'a joué aucun rôle dans la décision.

### **Objets soumis au vote**

Lors de la votation du 10 juin 2018, le peuple suisse devait se prononcer sur l'initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale! (Initiative Monnaie pleine) », ainsi que sur la loi sur les jeux d'argent. La loi sur les jeux d'argent a été approuvée par l'électorat à 72,9% de oui. En revanche, l'initiative Monnaie pleine a été rejetée à 75,7% de non.

La division des générations attendue au préalable de la votation sur la loi fédérale sur les jeux d'argent ne s'est pas manifestée. Les jeunes votantes et votants ont soutenu la loi de manière quasiment aussi claire que l'électorat plus âgé. C'est uniquement chez les jeunes hommes suisses-allemands que la majorité a failli s'inverser. Les partisans et partisanes du PLR ont nettement accepté la proposition, malgré les recommandations de refus du PLR Suisse et des Jeunes libéraux-radicaux. De même, la recommandation de la Jeunesse socialiste suisse a peine à se faire entendre auprès des sympathisantes et sympathisants du PS : 80 pour cent ont déposé un oui dans les urnes. Les sections jeunes des partis engagées dans le comité d'opposition ne sont pas parvenues à mobiliser le jeune électorat, ni à convaincre les votantes et votants de leur position.

### **Initiative Monnaie pleine : une affaire de confiance**

L'initiative Monnaie pleine a causé de sérieuses difficultés aux votantes et votants. 58 pour cent ont indiqué qu'il leur a été difficile de comprendre de quoi il était question dans cette initiative. Pour cette raison, les recommandations des parties prenantes auxquelles l'électorat fait confiance ont joué un rôle très important : selon leurs propres déclarations, 21 pour cent des opposantes et opposants et huit pour cent des partisans et partisanes ont suivi de telles recommandations. De plus, 17 pour cent des partisans et partisanes ont accepté la proposition en raison de leur méfiance à l'égard des banques commerciales.

Les arguments des partisans et partisanes de l'initiative ont certes reçu un accueil favorable. Néanmoins, une nette majorité des votantes et votants a estimé qu'un changement vers un système de monnaie pleine serait une expérimentation trop risquée à laquelle ils n'étaient pas favorables.

---

Citation : Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler (2018). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 10 juin 2018*. ZDA, FORS, LINK : Aarau/Lausanne/Lucerne.

**Pour des questions concernant l'étude** : Dr. Thomas Milic, 079 600 82 36

---

## Enquête VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, la Confédération confie la réalisation des enquêtes à la communauté VOTO, qui a pris le relais des sondages VOX. La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO.

Tous les rapports, questionnaires et les données brutes assorties d'informations complémentaires sur le système de collecte sont accessibles librement à des fins scientifiques sur [www.voto.swiss/fr](http://www.voto.swiss/fr) ou sur le portail d'archive de FORS: [forsbase.unil.ch](http://forsbase.unil.ch).

---